

Responsabilité civile professionnelle, responsabilité civile des organes de société et abus de confiance

# Protection pour les gérants de fortune



Gérants de fortune et conseillers en placement indépendants ne peuvent raisonnablement se passer d'une couverture contre les prétentions en dommages-intérêts et les pertes financières. Avec l'assurance de la responsabilité civile professionnelle d'AXA combinée à l'assurance de la responsabilité civile des organes de société et à l'assurance contre les abus de confiance, vous disposez d'une solution novatrice qui satisfait aux exigences de votre branche.

## Objectifs et arguments

Protection contre les conséquences financières découlant:

- de manquements à des obligations dans l'exercice de votre profession, qui causent un dommage au client (responsabilité civile professionnelle),
- de manquements à des obligations causant un dommage aux associés (actionnaires), aux créanciers ou à la personne morale elle-même (responsabilité civile des organes de société),
- de délits tels qu'abus de confiance, vol, fraude ou autres actes illicites intentionnels, qui causent un dommage à l'entreprise (abus de confiance).

## Sinistres typiques

Responsabilité civile professionnelle:

- Information et conseil inadéquats sur les instruments financiers à adopter
- Non-respect par négligence des objectifs de placement définis dans le mandat de gestion de fortune

Responsabilité civile des organes de société:

- Manquements dans la présentation des comptes, la gestion des risques ou le système de contrôle interne
- Présentation inexacte de la situation financière de la société

Abus de confiance:

- Fraude commise par des employés
- Faux en écriture rédigés par des employés

## Prestations complètes

### Service Sinistres avec avocats spécialisés

### Expérience et compétence



En collaboration avec l'Association Suisse des Gérants de fortune (ASG)



## Responsabilité civile professionnelle

Cette assurance couvre les prétentions en dommages-intérêts élevées contre vous ou vos collaborateurs et auxiliaires dans l'exercice de l'activité professionnelle exercée au service de l'entreprise assurée.

Couverture d'assurance:

- Préjudices de fortune résultant de l'exercice de l'activité professionnelle
- Dommages corporels et matériels résultant du risque d'agence avec octroi d'une somme d'assurance séparée de 5 millions CHF
- Dommages issus de la perte de documents et de données électroniques
- Prétentions relevant des cyberrisques
- Frais de rétablissement de la réputation
- Dommages aux locaux loués, aux installations de télécommunication prises en location, dus à la perte de clés confiées ainsi que dommages causés pendant les voyages d'affaires
- Dommages résultant de risques secondaires liés à l'entreprise
- Prétentions élevées contre des assurés en leur qualité de maître d'ouvrage
- Dommages lors du chargement et du déchargement de véhicules
- Atteintes à l'environnement et frais de prévention des dommages

## Responsabilité civile des organes

Sont assurées les prétentions en dommages-intérêts élevées contre les organes (anciens, actuels et futurs) du preneur d'assurance et de ses filiales et sous-filiales, en leur qualité ou en leur fonction de:

- membres des conseils d'administration,
- directeurs gérants de sociétés à responsabilité limitée,
- membres du directoire ou de la direction,
- membres de l'organe interne de révision,
- collaborateurs auxquels une fonction d'organe de société incombe de facto,
- fondateurs

Couverture d'assurance élargie:

- Protection juridique en cas de procédure pénale ou administrative
- Prétentions liées aux rapports de travail (prétentions élevées par des salariés)
- Défense contre des prétentions injustifiées en rapport avec des impôts directs/indirects ainsi qu'avec des cotisations aux assurances sociales
- Frais de rétablissement de la réputation
- Dommages liés à la confiscation de la fortune et frais d'extradition

## Abus de confiance

L'assurance couvre les préjudices de fortune consécutifs à un délit ou à tout autre acte intentionnel, causés à une entreprise assurée

- par des personnes de confiance ou par des tiers;
- du fait de son obligation de verser des dommages-intérêts à un tiers;
- par une attaque d'ingénierie sociale;
- du fait de la divulgation de secrets industriels et commerciaux.

Sont également assurés les frais

- d'évaluation du dommage et de poursuites judiciaires;
- en rapport avec des atteintes à la protection des données;
- engendrés par la communication en cas de crise (frais RP);
- encourus pour la prévention de sinistres de même nature (conseil en cas de crise).

## Prestations assurées

### Responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile des organes de société

- Indemnisation des prétentions justifiées
- Défense contre les prétentions injustifiées
- Prise en charge des intérêts, des frais de réduction des dommages, des frais d'expertise, des honoraires d'avocat, des frais de justice et de médiation, des dépens alloués à la partie adverse ainsi que des frais d'autre nature
- Frais d'urgence
- Défense contre les prétentions imminentes

## Abus de confiance

AXA verse

- le montant du préjudice de fortune subi par une entreprise assurée (dommage propre);
- le montant qu'une entreprise assurée est tenue de payer au lésé à titre d'indemnité dans le cadre de sa responsabilité civile légale;
- les frais relatifs à la défense contre les prétentions injustifiées dans le cadre de sinistres couverts.

## Primes avantageuses

- 10% de rabais pour les membres de l'Association Suisse des Gérants de fortune (ASG).
- L'exercice d'une activité à temps partiel est pris en compte dans le calcul de la prime.

## Assistance professionnelle

- Service Sinistres particulier, composé notamment d'avocats et d'experts-comptables spécialisés  
→ Leur soutien ne sera compensé ni au moyen de la franchise, ni par une déduction de la somme d'assurance
- Hotline 24 heures sur 24 en cas de sinistre (0800 809 809)

## Conseil

Demandez sans tarder une offre ou un entretien-conseil individuel. Vous pourrez à cette occasion faire le point sur les besoins de votre entreprise en matière d'assurance.

